

Sujet : [INTERNET] Projet éolien Haimps/Massac
De : Odile Baudry <odile.baudry@free.fr>
Date : 11/01/2019 14:34
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous fais part de mes objections concernant le projet d'implantation de 4 éoliennes sur les communes de Haimps et Massac.

Ce projet vient s'ajouter à d'autres qui devraient porter le nombre d'éoliennes à une bonne soixantaine dans un rayon de 10 kms aux alentours de Matha, et environ 400 en Saintonge.

Outre les évidentes conséquences de l'impact de ces projets sur la faune (espèces protégées), les réserves émises quant aux effets éventuels sur la santé des riverains, les doutes relatifs aux bénéfices énergétiques engendrés et, bien évidemment, la dévalorisation du patrimoine local, l'argument selon lequel ce type de projet pourrait être générateur de création d'emploi dans le secteur géographique concerné est illusoire - il est douteux que le tourisme vert, atout de nos localités très faiblement pourvoyeuses d'emplois, s'en trouve fortifié. Je suis donc opposée à ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire, mes sincères salutations.

Odile Baudry
5 rue du Château d'Eau
17490 - Gourvillette.

Sujet : [INTERNET] Enquête publique parc éolien de BRIOU

De : GALLARD Bruno <bgallard@nge.fr>

Date : 11/01/2019 14:08

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre de l'enquête publique relative au parc éolien de BRIOU,

Nous tenons à apporter notre soutien à ce projet.

En effet, les travaux de construction des parcs éoliens sont pour nous une source de travail importante.

Nous travaillons pour les donneurs d'ordre sur ces projets qualitatifs en Bretagne, Pays de Loire mais aussi sur tout le territoire métropolitain.

Les travaux d'aménagement de site (piste, Génie Civil), sont des travaux non délocalisables, ils sont réalisés par du personnel local.

Sur nos projets avec ENERGIE TEAM, la communication avec les riverains s'est établie très rapidement dans une relation de respect tant pour l'activités des riverains que pour le déroulement du chantier.

En espérant un aboutissement de ce projet,

Veuillez agréer monsieur le Préfet, nos sincères salutations.

Bruno GALLARD

Responsable du Bureau d'Etudes

T : 02 41 78 46 92

M : 06 09 03 51 89

—
NGE Région Bretagne Pays de Loire

16 rue Léonard de Vinci

49070 SAINT-JEAN-DE-LINIERES



Sujet : [INTERNET] Commentaire sur l'enquete publique sur le projet eolien de Haimps/Massac

De : Cedric Raguenaud <cedric@raguenaud.earth>

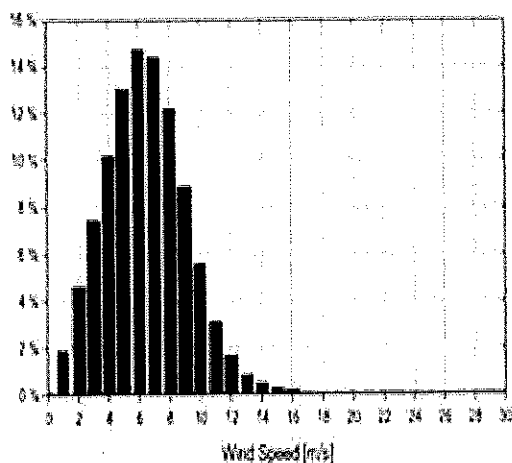
Date : 11/01/2019 13:31

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Comme vous le savez, l'un des très gros problèmes de l'étude d'impact environnemental du projet de Haimps/Massac est qu'aucune donnée de vent sur la zone du projet n'existe. Le promoteur s'est contenté de fournir des chiffres vagues et inutilisables provenant d'un emplacement inconnu du côté de Cognac.

Vous savez aussi que l'étude acoustique du projet provient de celle de Gourvillette. Or, les statistiques de vent utilisées pour cette étude sont inconnues puisqu'elles ne sont pas données. Il est possible que la base ait été les données fournies par le promoteur pour Gourvillette pour le reste de son dossier :



La zone de collecte est présentée comme un projet similaire à Saint-Pierre-de-Juillers. Mais ceci n'est pas explicitement dit dans le dossier de Haimps/Massac puisque l'utilisation de l'étude acoustique de Gourvillette n'est ni expliquée ni justifiée et que celle-ci n'explique pas ses sources.

Or, ce graphique a de nombreux problèmes :

- Il ne tient pas compte des mesures de vent du mât de Gourvillette.
- Il provient d'après le promoteur d'un projet 18km à vol d'oiseau au nord-ouest et il n'est pas justifié que le vent serait le même à Gourvillette.
- Il n'y a apparemment jamais aucun vent à Gourvillette (0% du temps), ce qui n'est pas crédible et ce que les habitants contesteraient. Il ne semble donc pas représenter le vent sur la zone du projet.
- Il est étrangement libellé en anglais pour aucune raison, ce qui jette de sérieux doutes sur son origine.

Le commissaire enquêteur de Gourvillette a déclaré qu'il demanderait des explications au promoteur et qu'il faudrait qu'il utilise les données collectées à Gourvillette.

Si les données sont amendées ou modifiées, il faudra bien entendu que l'étude soit amendée et réévaluée par les services de l'Etat, et qu'une nouvelle enquête publique soit organisée puisque les paramètres du projet ne seraient plus ceux qui ont été lus par l'agence environnementale et rendus disponibles au public et sur lesquels il s'est prononcé.

Ceci a bien évidemment un impact sur le projet de Haimps/Massac qui réutilise l'étude acoustique de Gourvillette : son étude acoustique serait invalidée et une nouvelle étude réécrite plus tard. Il faudrait donc aussi que l'étude d'impact environnemental de Haimps/Massac soit refaite, repasse par les services compétents de l'Etat, et qu'une autre enquête publique soit ordonnée.

Je vous prie donc d'être vigilant sur le sujet.

Merci.

Sujet : [INTERNET] Enquête publique Massac / Haimps

De : Christophe Langlois <cm_langlois@yahoo.co.uk>

Date : 11/01/2019 13:22

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Mr le Commissaire Enquêteur,

Je vous écris afin de vous exprimer mon objection au projet de parc d'éoliennes à Massac / Haimps, à proximité de Gourvillette.

Depuis déjà plus de deux ans, ce projet a beaucoup impacté émotionnellement mes beaux-parents, leurs voisins ainsi que les autres habitants de la commune et des environs.

Ils ont passé un grand nombre de nuits blanches à s'inquiéter de l'impact négatif sur leur santé et leur vie au quotidien dans ce coin de France habituellement si tranquille et paisible.

En effet, mon beau-père et ma belle-mère ont dédié la majeure partie de leur temps, efforts et économies afin de restaurer leur domicile de Gourvillette qu'ils ont acquis dans un état déplorable il y a une quinzaine d'années.

Les trois jardins sont désormais magnifiques, ce qui contribue au cachet de ce charmant village Charentais, mais cela ne sera plus le cas avec quatre turbines visibles depuis les jardins et la maison!

Ce patrimoine français constituera la majorité de notre héritage et nous prévoyons en profiter en tant que maison de famille pour les prochaines générations de Langlois et Tobin.

Nous sommes donc également très inquiets quant à l'impact négatif des projets d'éoliennes sur toute la zone autour de Gourvillette. On nous a informé que non moins de 63 turbines risquaient d'être érigées et fonctionnelles dans un périmètre de 10km autour de Matha. Beaucoup trop de turbines, beaucoup trop proche des habitations.

Je vous prie de bien vouloir considérer rejeter le projet Massac / Haimps.

Si vous aviez besoin de quoi que se soit de ma part, je vous invite à me contacter directement sur l'email suivant cm_langlois@yahoo.co.uk ou bien par téléphone au 0044 7736 446 357.

Cordialement.

Christophe

Christophe Langlois

Sent from Yahoo Mail on Android

Sujet : [INTERNET] Commentaire sur l'enquête publique sur le projet éolien de Haimps/Massac

De : Cedric Raguenaud <cedric@raguenaud.earth>

Date : 11/01/2019 12:58

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Le 09 janvier 2019, Enercon, la société productrice des éoliennes qui seront utilisées dans projet éolien de Haimps/Massac, vous a fait parvenir un commentaire par l'intermédiaire de la préfecture dans le cadre de l'enquête publique.

Je trouve étrange qu'une entreprise (pas un de ses employés en tant que particulier) prenne part à l'enquête publique. Une entreprise n'est pas le public, qui par définition est constitué de personnes physiques. Est-ce valide ?

De plus en tant que fournisseur des éoliennes, ces commentaires font preuve d'un énorme conflit d'intérêt : c'est l'entreprise qui va recevoir des sommes importantes pour la réalisation du projet qui écrit pour dire qu'ils sont derrière le projet !

Le contraire eut été étonnant de toute façon.

Il est intéressant cependant de noter que le commentaire décrit spécifiquement que la maintenance des éoliennes sera assurée par des employés de sa base de Celles-sur-Belle, à 59.9km de Massac d'après Google, contredisant ainsi le dossier de l'étude d'impact environnemental qui prétend que les emplois seront locaux (60km n'est pas local, c'est à l'autre bout d'un département voisin).

Merci.